

## SÉANCE DU 09 MARS 2017

*L'an deux mil dix-sept le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.*

*Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints.*

*Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Thomas JEANNEAU, Céline CHEVALIER, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Colette SEYEUX, Marie-Françoise BOURGEOIS, Franck GAUTEUR conseillers municipaux.*

*formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.*

*Excusés : Emmanuelle CLAIRET, Jean-Pierre GUAIS.*

*Madame Marie-Françoise BOURGEOIS a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

---

Le compte rendu de la séance du 9 février 2017 a été adopté à l'UNANIMITE.

---

### **2017018 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présentation : Monique CADOT**

**Déclarations d'intention d'aliéner :**

2017-003– Parcelles AC 147, Impasse de la cantine : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

2017-004 - Parcelles AB 152 et 153, Bd Margalet et rue des Forges : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

2017-005 – Parcelle AB 706, rue de Laval : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

2017-006 – Parcelle AB 104, 21 rue du Maine : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.**

### **2017019 – PLAN LOCAL D'URBANISME – Modification simplifiée n° 2 – Approbation**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-13-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **11 février 2004** ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée du PLU portant sur les objets suivants :

- Modification du point de règlement de la zone A imposant un recul pour les constructions agricoles par rapport aux limites des zones AU, de façon à permettre d'étendre une stabulation agricole en sortie Est du bourg.
- Assouplissement du règlement sur les matériaux de toiture admis sur les habitations dans les zones Ua, Ub, 1AUh, A et N : admettre notamment le zinc et autres matériaux présentant de bonnes qualités d'intégration, hors bac acier.
- Modification des règles de pente de toit à 35° minimum pour être en accord avec le règlement du dernier lotissement : zones Ua, Ub, 1AUh et A ;

Vu la notification du projet aux Personnes Publiques Associées mentionnées à l'article L. 121-4 du Code de l'Urbanisme en vigueur au 31 décembre 2015 ;

Vu la consultation du public opérée suivant les dispositions des articles L. 123-13 du Code de l'Urbanisme : un communiqué de presse a été diffusé le 20 janvier 2017 dans les journaux : « Le Courrier de la Mayenne », « Haut Anjou », « Ouest France » indiquant les jours et heures de mise à disposition du dossier auprès du public, Il a été publié en rubrique Annonces Légales le 26 janvier 2017, soit plus de 8 jours avant la date de mise à disposition du dossier qui a démarré le 6 février 2017 pour une durée de 31 jours consécutifs. Un avis a été affiché en Mairie à partir du 23 janvier 2017 Un registre a été mis à disposition du public en Mairie pour recueillir les avis sur le projet de modification simplifiée du PLU du 6 février au 8 mars inclus ;

Considérant que la consultation s'est déroulée suivant les modalités prévues aux articles L. 123-13-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'une seule personne est venue consulter le dossier et qu'aucune observation n'a été inscrite ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

## **2017020 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – Réévaluation suite à revalorisation du point d'indice**

### **Présentation : Monique CADOT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20, L 2123-23 et L 2123-24,

Vu le décret du 26 janvier 2017 modifiant le barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés de rémunération dans la fonction publique territoriale, l'indice brut terminal servant de référence de détermination des indemnités de fonction passant de 1015 à 1022,

Considérant que la délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 fixant l'indemnité du Maire et des Adjointes par référence à l'indice 1015 doit être actualisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE que les indemnités seront donc fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, au taux de 43 % pour le Maire et de 16,50 % pour les Adjointes avec effet au 01/01/2017 conformément au décret n°2017-85 du 26/01/2017.

A chaque revalorisation de l'indice brut terminal, information sera donnée aux conseillers municipaux.

**2017021 – COMMISSION FINANCES du 22 février 2017**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

• **Etudes des subventions 2017 – Propositions**

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>		€
6574	- Etoile sportive Quelainaise	2 300,00
	- Association sportive (Basket-Ball)	2 200,00
	- Union Cycliste Sud 53	400,00
	- Cyclo-Club	370,00
-	<i>Subvention exceptionnelle course "8 Clochers"</i>	315,00
-	<i>Subvention exceptionnelle arrivée « 8 clochers</i>	300,00
-	<i>Subvention exceptionnelle Randonnée VTT d'octobre</i>	315,00
	- Les Amis de la Pétanque	400,00
	- Tennis	800,00
	- Association "Familles Rurales"	1 000,00
	- Comité des fêtes de St Gault	500,00
	- Générations Mouvement	370,00
	- A.F.N - A.C. ( regpe 3 Assos)	460,00
	- Groupement Défense des Cultures Quelaines	170,00
	- Swin Club Quelaines	300,00
	- Secours catholique	150,00
	- APEL (Week-end Théâtre)	230,00
	- La Gaule Quelainaise	765,00
	<b>TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>11 345,00</b>

**ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

-	Association des paralysés de France	80,00
-	S.P.A.	40,00
-	Comité Départemental lutte contre Le cancer	80,00
-	G.E.I.S.T ( <i>si demande</i> )	90,00
-	Service d'accompagnement APEI Laval	40,00
-	Fondation du Patrimoine	100,00
-	CRDP (Randonnée)	25,00
-	Comice Agricole	200,00
-	Main Tendue Cossé le Vivien	80,00
-	France Alzheimer	80,00
	<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXT.</b>	<b>815,00</b>

**TOTAL DES SUBVENTIONS**

**12 160,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE, VOTE** les propositions ci-dessus. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

## **2017022 – COMMISSION AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE du 2 mars 2017**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

### **Préparation budgétaire 2017**

Afin de préparer le budget 2017, la commission propose d'inscrire les sommes suivantes. Il ne s'agit que d'une présentation chiffrée et non d'un choix définitif, et sans ordre de priorités :

Extension du parking de la salle des fêtes	32 832 € TTC
Remplacement du tracteur tondeuse	27 500 € TTC
Désherbeuse à la vapeur	22 400 € TTC
Remplacement porte du Manoir du Buat	2 453 € TTC
Voirie Pont Neuf	36 600 € TTC
Point à temps	4 000 € TTC
Rénovation sanitaires atelier	50 000 € TTC
Accessibilité voirie place de l'église	47 456 € TTC
ADAP salle des fêtes	15 900 € TTC

### **Questions diverses**

Terrain Chemin de la Cure : après lecture du courrier des propriétaires et présentation d'un plan pour l'implantation du parking, la commission ne souhaite pas entamer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Elle souhaite prendre le temps nécessaire à la réflexion sur le devenir de ce terrain et si besoin revoir le classement de celui-ci lors de la révision du PLU.

Le Conseil Municipal après, en avoir délibéré, à l'UNANIMITE adopte la proposition de la commission en ce qui concerne ce terrain.

## **2017023 - COMMISSION ENFANCE JEUNESSE du 1<sup>er</sup> mars 2017**

**Présentation : Christine DE PONTFARCY**

- **Compte –rendu du Comité de Pilotage ALSH**

Les séjours prévus cet été :

- Un séjour nature à la Rincerie pour les 4/6 ans - les 24 et 26 juillet – 7 places pour Quelaines Saint-Gault – (communes concernées Quelaines Saint-Gault , Méral , Cuillé, Cossé-Le-Vivien)  
Activités : seil – atelier nature – mini golf – baignade –olympiades- veillée...
- Un séjour équitation à Saint Martin du bois pour les 6/8 ans – du 17 au 20 juillet – 12 places pour Quelaines Saint-Gault – communes concernées Quelaines Saint-Gault , Méral – Cuillé)  
Activités : 3 séances d'équitation – grand jeu ...
- Un séjour Cololanta à Craon pour les 9/11 ans – les 12 et 13 juillet – 7 places pour Quelaines Saint-Gault – (commune concernées Quelaines Saint-Gault – St Aignan – Renazé)
- Un séjour escalade à Saulges pour les 8 / 11 ans – du 31 au 04 août – 8 places pour Quelaines Saint-Gault  
Activités : 2 séances d'escalade – 1 de spéléologie – 1 baignade ...

Les plaquettes sont prévues pour le 15 mars.

Le début des inscriptions pour les séjours est fixé au 1<sup>er</sup> avril.

- **Dossier de consultation des entreprises** : clôture de l'école Maurice Carême
- **Bilan financier 2016 de l'école Maurice Carême**
- Dépenses de fonctionnement 2016 :

- Ecole maternelle : 95 676, 47 €
- Ecole élémentaire : 30 846, 74 €
- Total : 126 523,21 €

- Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - Ecole maternelle : 95
  - Ecole élémentaire : 114
  - Total : 209 élèves
- Calcul du coût de fonctionnement 2016  
 $126\ 523,21 : 209 = 605,37/\text{élève}$

### Dépenses communes à toutes les écoles

- Dépenses sorties pédagogiques des 2 écoles (privée/publique) : 17 143,65 €  
 (Ce coût inclus les crédits piscine 5 620,40 € évaluées et déduites par la Communauté de Communes du Pays de Craon dans les attributions de compensation)  
 Soit 54,08 €/élève

#### Dépenses photocopies des 2 écoles comprenant :

Ecole maternelle M.C. pack copie + location : 923, 73 €

Ecole élémentaire M.C. pack copie + location : 1366, 72 €

Ecole Ste Marie pack copie + location : 1991,48 €

Total : 4281,93 : 317 = 13,50 /élève

- Calcul de la subvention 2017 versée par Quelaines Saint-Gault à l'OGEC de Ste Marie :
  - 126 523,21 dépenses de fonctionnement 2016/ 218 élèves de M.C(effectif 2017) = 580,38 €
  - $580,38 \times 109 = 63\ 261, 60$  € répartis sur 11 mois
- Calcul de la subvention 2017 versée par les communes extérieures à Quelaines Saint-Gault :  
 $605,37 + 54,08 + 13,50 = 672,95$  €/élèves

Pour 2017 :

- 46 € attribués/enfant pour les fournitures scolaires de l'école Maurice Carême
- 33 € attribués/enfant pour les sorties pédagogiques de l'école Maurice Carême et de Sainte Marie.
- Classe de mer CM de Ste Marie en septembre 2017 (pour l'année scolaire 2017-2018) : 161 € par élève de C.M.
- Projet élémentaire Maurice Carême pour l'année scolaire 2016-2017 : 161 € par élève de CM (répartis sur tous les élèves de l'élémentaire pour les projets ANIMAUX et HISTOIRE).
- Achats de 20 manuels de math pour les CM2 de Maurice Carême et de 20 manuels de français pour les CM1 de Maurice Carême (environ 600 €)

#### • Questions diverses

- ✓ Site de la commune : Les courbes relatant l'évolution des effectifs des 2 écoles (depuis 1975 ou 80) sont mises sur le site.
- ✓ Remplacement de la Directrice de la maison des loisirs :

Le diplôme requis pour ce poste est le BPJEPS ou équivalent. Ce qui donne à cette mission un rôle essentiellement de direction (assurer la coordination des services et la continuité pédagogique).

Actuellement le poste est réparti comme suit : 40 % CIAS et 60% communal. Afin d'obtenir un rôle essentiellement de direction, le CIAS propose que ce poste soit 60 % CIAS et 40 % communal.

La commission est favorable à cette évolution.

- ✓ Demande de disponibilité du responsable de la cuisine centrale (du 15 mai au 15 novembre)

## **2017024 – RESULTATS BUDGETAIRES 2016 et ORIENTATIONS 2017**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Résultats 2016 \* Excédent de fonctionnement : 410 854,16 €

Excédent d'investissement : 51 084,05 €

A affecter pour partie :  
Lotissement Le Petit Pont : 48 100,00 €  
Résidence autonomie : 1 800,00 €  
Remboursement capital des emprunts : 155 729,24 €

- ✓ Importance des charges de personnel (61,11 % des dépenses 2016) **(51,37 %) des dépenses 2015 : pour info Maire/adjoints – pas sur le compte rendu.**
- ✓ L'Etat n'a pas transmis les informations relatives aux dotations, ni celles relatives aux contributions directes.
- ✓ Programmes à poursuivre en 2017 et ceux à reporter : à arrêter lors du vote du budget primitif, le 30 mars prochain.
- ✓ En fonctionnement, poursuivre la renégociation de contrats (télécommunications, maintenance, ...)

**2017025 – COMPTES RENDUS Conseils de Communauté : 30 janvier 2017 et 13 février 2017**  
**Présentation : Monique CADOT**

**Le conseil municipal PREND ACTE des comptes-rendus.**

**2017026 – QUESTIONS DIVERSES**  
**Présentation : Monique CADOT**

Elections présidentielles des **23 avril et 7 mai 2017 : permanences**  
Message de remerciement et photos 4L Trophy  
Réunion publique du Plan Local d'Urbanisme le **mercredi 29 mars 2017 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes**  
Concert visite par l'EEA de Craon, le **samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 de 10 h à 12 h au Manoir du Buat** –  
Convivialité à 12 heures  
Visite de la station d'épuration le **samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 à 10 h 45**  
Mise sous pli des cartes d'électeurs le **jeudi 16 mars 2017 à 20 h**

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 23 h 50